

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry Communes de Chambéry, La Motte-Servolex et Voglans

Par arrêté du 31 mai 2018, le préfet de la Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry. Cette enquête portera également sur le classement dans la catégorie des autoroutes de la bretelle ainsi créée de la voie rapide urbaine (VRU) Sud vers Annecy et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) des communes de Chambéry et La Motte Servolex.

Ce projet consiste notamment en :

- la création d'une bretelle vers Annecy sur l'A41 depuis la VRU Sud et la création d'une bande d'arrêt d'urgence le long de la voie réservée aux véhicules lents ;
- le réaménagement de la plate-forme de péage ;
- la suppression du parking central et l'aménagement d'un parking de covoiturage ;
- la modification des accès à la ZA des Landiers ;
- la modification de la bretelle vers l'autoroute depuis la VRU Nord, avec création d'un nouvel ouvrage sur la Leysse ;
- la création d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Leysse de l'autoroute vers la VRU Sud ;
- la création d'une quatrième voie sur la VRU Sud et la reprise de la bretelle depuis la VRU Sud vers l'autoroute ;
- la modification de l'insertion depuis le péage sur l'A43 vers Lyon.

Le responsable du projet est M. le Directeur d'APRR – AREA – Direction de l'innovation, de la construction et du développement – 20 rue de la Villette – CS 33413 – 69328 LYON Cedex 03 - Téléphone : 04 72 60 11 00 (standard). Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Mme Quivet.

Cette enquête publique se déroulera pendant 45 jours du mercredi 27 juin 2018 à 8h15 au vendredi 10 août 2018 jusqu'à 18h30, sauf jours fériés, en mairies de quartier centre-ville à Chambéry (45, place Grenette), de La Motte Servolex et de Voglans.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairies de quartier centre-ville à Chambéry (45, place Grenette), La Motte-Servolex et Voglans afin que le public puisse en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies suivants :

- en mairie de quartier Centre à Chambéry (45, place Grenette), siège de l'enquête :
 - le lundi de 13h30 à 17h30,
 - le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,
 - le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
 - le jeudi de 8h30 à 12h,
 - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
 - le samedi de 9h à 11h30.
- en mairie de La Motte Servolex :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h,
 - le mardi et le jeudi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
 - le samedi de 8h15 à 11h45.
- en mairie de Voglans :
 - le lundi de 16 h à 18 h 30,
 - le mardi de 8h45 à 11h45,
 - le jeudi de 8h45 à 11h45,
 - le vendredi de 16h à 18h30.

Ce dossier d'enquête pourra en outre être consulté sur les sites internet suivants :

- <http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- <https://www.registre-dematerialise.fr/777>

Par ailleurs, un accès gratuit à ce dossier sera garanti par un poste informatique disponible en mairies de quartier centre-ville à Chambéry (45, place Grenette), La Motte Servolex et Voglans pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des mairies indiqués ci-dessus.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Savoie (Service de coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations).

Monsieur Michel Charpentier, ingénieur urbaniste retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Celui-ci se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations et propositions écrites et orales dans les conditions suivantes :

- en mairie de quartier centre-ville à Chambéry (45, place Grenette) :

- le mercredi 27 juin 2018 de 9h à 12h,
- le mardi 10 juillet 2018 de 9h à 12h,
- le mardi 24 juillet 2018 de 9h à 12h,
- le vendredi 10 août 2018 de 14h30 à 17h.

- en mairie de La Motte Servolex :

- le samedi 30 juin 2018 de 9h à 11h45,
- le mercredi 18 juillet 2018 de 14h à 17h,
- le vendredi 3 août 2018 de 14h à 17h.

- en mairie de Voglans :

- le vendredi 6 juillet 2018 de 16h à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/777>
- sur le registre d'enquête papier dans chacune des mairies aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-777@registre-dematerialise.fr
- ou par voie postale en mairie de quartier Centre-Ville à Chambéry, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

A l'attention de M. le commissaire enquêteur
Enquête publique DUP / MECDU / classement de voirie
Noeud autoroutier de Chambéry
Mairie de Chambéry quartier Centre-Ville
45, place Grenette
73000 Chambéry

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sont consultables en mairie de quartier centre-ville à Chambéry (45, place Grenette), siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de quartier centre-ville à Chambéry (45, place Grenette), de La Motte Servolex, de Voglans et à la préfecture de la Savoie (Service de la coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations), ainsi que publiés sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Chambéry et La Motte Servolex et la décision classant dans la catégorie des autoroutes la bretelle ainsi créée de la VRU Sud vers Annecy.

Le présent avis est mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).